

Le 29 mars 2016 à 20h00, le Maire ouvre la séance, 12 conseillers sont présents, il excuse les conseillers absents dont deux ont donné pouvoir, puis donne lecture du compte rendu de la dernière réunion, suivent les signatures.

Le Maire informe de l'ordre du jour :

- 1) Vote du compte administratif 2015
- 2) Vote des taux des taxes locales
- 3) Vote du budget 2016
- 4) Convention avec la Ville de Figeac : location de la salle des jardins
- 5) SIL (Signalisation d'information locale)
- 6) Questions diverses

Vote du compte administratif 2015 :

Le premier Adjoint expose les résultats du compte administratif comme suit :

Section de fonctionnement : équilibrée en dépenses et recettes à 1 284 450 € de prévisions budgétaires, la section de fonctionnement présente un résultat d'exercice à 652 333.49 € de dépenses et 835 660.71 € de recettes, soit un excédent de fonctionnement de 183 327.22 €

Section d'investissement : équilibrée en dépenses et recettes à 1 165 425.40 € de prévisions budgétaires, la section d'investissement présente un résultat d'exercice à 630 743.20 € de dépenses et 303 179.59 € de recettes, soit un déficit d'investissement de 327 563.61 €.

Le résultat de clôture 2015 est par définition la reprise des résultats de l'année écoulée ajouté à ceux des années antérieures, ce qui donne un excédent de fonctionnement de 657 051.66 € et un déficit d'investissement de 244 519.33 €.

Le Conseil décide de l'affectation des résultats au budget 2016 comme suit :

Le résultat d'exploitation au 31 décembre 2015 s'élève à 657 051.66 €, le Maire rappelle qu'il y a obligation de couvrir

- | | |
|--|--------------|
| - le déficit d'investissement à hauteur de | 244 519.33 € |
| - les restes à réaliser en dépenses et recettes d'investissement | |
| (250 182.27 – 180 000) = | 70 182.27 € |

Soit un total de 314 701.60 €.

La différence est reportée en excédent de fonctionnement soit 342 350.06 €.

Vote des taux des taxes locales

le conseil décide d'appliquer à nouveau le gel des taux d'imposition communaux pour cet exercice (inchangés depuis 2007).

Soit :

- TH : 5,57%
- TFB: 9.89 %
- TFNB: 81,44%

Vote du budget 2016

Investissement

Dépenses : 899 234.73 € + 250 182.27 € de restes à réaliser de 2015 = 1 149 417.00 €

Recettes : 969 417.00 € + 180 000 € de restes à réaliser de 2015 = 1 149 417.00 €

Fonctionnement :

Dépenses : 1 137 187.00 €

Recettes : 1 137 187.00 €

Les projets sont définis comme suit :

Opération 102 : mairie, la fin du programme est incluse dans les crédits de report.

Opération 103 : salle des fêtes des Jardins, programme terminé, pas de nouveaux crédits.

Opération 104 : PLU, des nouveaux crédits ont été affectés pour couvrir l'étude complémentaire de la zone commerciale.

Opération 58 : Eclairage Public, la tranche de 2016 porte sur l'amélioration de l'éclairage du bourg, .

Opération 75 : sécurité, principalement pour l'achat de panneaux

Opération 77 : Matériel et mobilier, la réserve en restes à réaliser couvrira les besoins de l'année en plus de l'achat du mobilier de la mairie, une provision nouvelle est proposée pour l'achat du groupe électrogène.

Opération 74 : voirie, en plus du programme de rénovation des routes sur le secteur de Sanières et de Falsegarre, sont prévus, le goudronnage des allées du cimetière de Tourenne, le parking des jardins et la traverse du Port.

Opération 70 : les espaces publics, la proposition la plus importante concerne le confortement des falaises, une partie des travaux et des subventions sont portés au budget 2016 ; le projet adaptabilité des vestiaires du stade. Un complément de projet couvre l'aménagement du parking du stade et la pose d'un portail. Une provision est portée sur les couvertures des bâtiments publics, l'aménagement intérieur du logement communal rue de la Commanderie, l'aménagement du terrain de Ournes, la création du jardin des 1001 pattes au bourg ; la restauration de la fontaine de César ; une provision non négligeable est portée pour la SIL, étant entendu avec les annonceurs, qu'ils financent leurs bandeaux, le budget communal supporte la fourniture et la mise en place des mats. Une petite provision est prévue pour le mobilier urbain et les range-containers à ordures ménagères.

Convention avec la ville de Figeac

Le Maire donne lecture de la convention avec la Ville de Figeac, ayant pour objet la mise à disposition de la salle des Jardins à l'association "Danse et Musique Traditionnelles", conformément au calendrier de réservation proposé par l'association, dates auxquelles la commune de Figeac ne peut assurer la disponibilité de la salle qu'elle lui a octroyé pour l'exercice de son activité.

La commune de Figeac s'engage à payer une location de 25 €uros par séance.

SIL (Signalisation d'information locale)

Le Maire donne lecture de la charte départementale concernant la SIL qui s'est donnée pour principe le remplacement des dispositifs publicitaires illégaux qui prolifèrent tout le long de nos routes.

L'étude de signalisation qui consiste à faire l'inventaire de tous les services présents sur le territoire, mais aussi les équipements publics, les attraits touristiques, va déterminer quelles seront les mentions retenues dans chaque direction pour être ensuite traitées en continuité jusqu'à destination. Un maximum de six mentions dans chaque direction sera à respecter. La signalisation se fera en lettre marron sur fond crème.

Dans tous les cas, la signalisation des lieux-dits est intégrée dans l'étude, leur mention permet de limiter efficacement le nombre d'indications à faire figurer, la mention de lieu-dit se détache des autres par ses lettres noires sur fond blanc.

Le Maire propose de fixer le montant de la redevance et propose 10 €uros par an et par panneau, payable à l'avance en une fois pour 5 ans.

Questions diverses

- **Les emplois saisonniers** : en remplacement des agents techniques sur les congés d'été.
- **Concordia** : reconduction sur une période, en août.
- **PLU** : réunion attendue
- **Voie intercommunale** : Rues du Bourg et Pont de Sourdilles

Après un tour de table, le Maire lève la séance à 22h45